



Comment se déroule une audience devant le JAF

Par Emy18

Bonjour

Comme expliqué dans un poste précédemment mes enfants ont envoyer un courrier au juge des affaires familiales accompagné d'une requête de ma part pour demander la garde totale de mes adolescents de 13 et 14 ans qui ne veulent plus aller chez leur père.

J'ai reçu les convocation pour mes enfants pour leur audition ainsi que pour l'audience qui me concernera par la suite.

J'ai décidé d'aller à l'audience seule, non représentée par un avocat.

Pourriez-vous s'il vous plaît me dire comment se passe une audience ?

Quelles sont les choses que j'ai à préparer de mon côté pour mon moment de parler?

Je vous remercie pour les conseils que vous me donnerez.

Cordialement

Par ESP

Un avocat connaîtrait votre dossier et votre histoire pour plaider au mieux.

Nous n'en connaissons rien...

Par Emy18

Certes, mais ce n'est pas ma question.

Ce que j'aimerais savoir c'est la procédure. Qui commence à parler et pour dire quoi ? Ou bien n'y a t'il pas de procédure particulière et le juge mène l'audition comme il le souhaite?

Par Emy18

Pour info, voici les faits.

<https://www.forum-juridique.net/famille/mes-enfants-ne-veulent-plus-aller-chez-leur-pere-t21312.html>

Par ESP

J'avais lu votre post, ce que je vous ai répondu est fondé sur le fait qu'un avocat sait très bien comment se déroule une audience.

Vos enfants sont mineurs et le juge devrait les entendre s'il les juge suffisamment capables de discernement.

Normalement c'est l'avocat des enfants qui intervient pour eux.

Les parents qui ont sollicité l'audition peuvent être entendu, ce que le juge ordonnera ou non.

C'est tout ce que j'imagine.